



CONSEIL DE TUTELLE

Seizième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 16 juin 1955,
à 14 heures

NEW-YORK

SOMMAIRE

	Page
Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1173, T/1179, T/1181) [suite]	
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant spécial (suite).....	43

Président: M. Mason SEARS (Etats-Unis d'Amérique).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil de tutelle: Australie, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Inde, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. Dorsinville (Haïti), vice-président, assume la présidence.

Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1954 (T/1173, T/1179, T/1181) [suite]

[Point 4, e, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Nucker, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

1. M. SEARS (Etats-Unis d'Amérique) désire annoncer au Conseil que M. Sablan, qui a fait une déclaration devant le Conseil à la séance précédente, vient de voir renouveler pour deux ans son mandat au Congrès de Saïpan, ainsi que son fils.

2. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) félicite M. Sablan et son fils de leur réélection.

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET RÉPONSES DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL (suite)

3. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande, à propos de l'observation qui figure à la page 26 du rapport annuel¹, combien de municipalités ont des chefs à leur tête.

4. M. NUCKER (Représentant spécial) donnera ultérieurement le chiffre exact, mais il pense que le nombre

des municipalités en question doit être inférieur au tiers du nombre total.

5. En réponse à une autre question de M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. NUCKER (Représentant spécial) indique que les chefs ne sont rémunérés par la municipalité que s'ils occupent une fonction municipale. Cependant, tous les chefs ont droit à certains bénéfices, qui varient selon les districts. Ils reçoivent notamment de temps à autre une partie du produit des récoltes ou de la pêche.

Progrès économique (suite)

6. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer qu'à la page 54 du rapport, il est question de terres appartenant à l'Administration. Quel pourcentage de ces terres a été transféré aux autochtones? L'Autorité administrante a-t-elle l'intention de transférer intégralement ces terres à la population et, dans l'affirmative, quand ce transfert sera-t-il achevé?

7. M. NUCKER (Représentant spécial) répond qu'à l'heure actuelle, sur toute l'étendue du Territoire, environ 50 pour 100 des terres appartiennent au domaine public et qu'au cours de l'année écoulée, l'Administration a transféré aux Micronésiens environ 10 pour 100 des terres qui faisaient partie de ce domaine auparavant. Certaines des terres que l'Administration possède encore devront demeurer dans le domaine public, notamment celles qui sont nécessaires aux services administratifs ou qui sont affectées à certains services d'utilité publique, comme les réserves forestières. Dans trois ou cinq ans, tout ce qui peut être transféré aux Micronésiens leur aura été transféré.

8. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande quels sont les facteurs qui retardent la rétrocession de ces terres à la population autochtone.

9. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que divers facteurs retardent ce transfert, et notamment les difficultés que présentent les enquêtes cadastrales sur les très nombreuses îles éparses du Territoire et sur les coutumes variées des autochtones. Certaines îles connaissent le régime matriarcal, d'autres le régime patriarcal, d'autres encore ignorent le régime de la propriété privée: les terres appartiennent à la collectivité et sont placées sous le contrôle du chef de clan.

10. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate qu'il est indiqué dans le document T/1179 que, dans les îles Palaos, 133 hectares de terres appartenant à l'Etat ont été louées à des autochtones. Il désire savoir si les Micronésiens ont revendiqué la propriété de ces terres. Il demande, en outre, si l'Autorité administrante est d'avis que ces terres appartiennent aux autochtones.

11. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les Micronésiens ont fait preuve de grande compréhension; ils ont reconnu les transactions qu'ils avaient passées antérieurement avec le Gouvernement japonais et le Gouvernement allemand. De son côté, l'Autorité administrante croit être en droit de louer ces terres aux autochtones.

¹ Seventh Annual Report on the Administration of the Territory of the Pacific Islands, July 1, 1953, to June 30, 1954, Transmitted by the United States of America to the United Nations Pursuant to Article 88 of the Charter of the United Nations, Department of State Publication 5735, International Organization and Conference Series III, 103, Washington 25, D. C., U.S. Government Printing Office.

12. En réponse à une question de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que la taxe de 15 pour 100 *ad valorem* sur les exportations de phosphates est évaluée sur la base du prix des phosphates en Floride (Etats-Unis), qui est considéré comme étant le prix du marché au moment de la vente. Ce prix subit des fluctuations et, pour cette raison, le produit de cette taxe n'est pas toujours proportionnel au nombre de tonnes exportées. D'autre part, les sommes payées par la Phosphate Mining Company pour la location de terres sont versées aux propriétaires des terres faisant l'objet d'exploitation minière.

13. A une autre question de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) répond que les bénéficiaires des subventions de l'Angaur Mining Trust Fund sont tous les autochtones de l'île d'Angaur, qui sont au nombre d'un peu plus de 400. Les paiements sont faits en espèces, conformément à l'accord du Trust Fund: une certaine somme doit être versée chaque année aux autochtones de l'île d'Angaur. Les autochtones qui possèdent des terres faisant l'objet d'exploitations minières reçoivent des sommes plus importantes que les autres.

14. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) fait observer qu'à la page 51 du rapport annuel, il est question de plusieurs qualités de coprah. Il demande des précisions sur la qualité du coprah exporté.

15. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que la majeure partie du coprah exporté est de première qualité, qui atteint généralement un prix très élevé sur le marché mondial.

16. En réponse à d'autres questions de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les sociétés locales qui remplacent l'Island Trading Company versent aux producteurs l'ensemble des sommes qu'elles reçoivent, déduction faite des frais de transport, lesquels s'élèvent d'ordinaire à environ 10 dollars par tonne. Le prix fixé par le Copra Stabilization Fund est appliqué dans tous les districts et dans toutes les îles.

17. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) rappelle que certains membres du Copra Stabilization Board sont, ainsi que l'a déclaré le représentant spécial, les directeurs des sociétés locales. Les producteurs de coprah ont-ils une organisation qui pourrait être représentée au Board?

18. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les producteurs de coprah du Territoire ne sont pas organisés. Ce sont pour la plupart de petits propriétaires, dont l'opinion n'est connue que par l'intermédiaire des sociétés locales. Les directeurs des sociétés commerciales du Territoire sont des conseillers, non des membres du Copra Stabilization Board.

19. En réponse à d'autres questions de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) indique qu'il n'est pas possible de prévoir l'installation d'usines hydro-électriques dans les îles "hautes" du Territoire. L'électricité est produite par des groupes diesel.

20. Il ne semble pas que le café puisse devenir une vraie ressource pour le Territoire. Les essais de culture tentés dans l'île de Saïpan n'ont pas donné de résultats satisfaisants. On fait actuellement de nouveaux essais à Babelthuap, dans les îles Palaos, ainsi que dans le district de Ponapé. On récolte quelques agrumes dans ce district, mais le climat et les précipitations atmosphériques n'en permettent probablement pas la culture commerciale. Enfin, les seules méthodes que l'on ait

jusqu'à présent trouvé efficaces pour lutter contre l'oryctes nasicornes sont d'une part le nettoyage préventif des régions infestées et en particulier le nettoyage des souches, et d'autre part, l'utilisation de la guêpe *scolia*.

21. M. DOISE (France) s'étonne que le taux de l'impôt dit de capitation varie dans des proportions très considérables d'un district à l'autre.

22. M. NUCKER (Représentant spécial) indique que, pour le calcul de ce taux, les conseils tiennent compte des revenus de la population de chaque municipalité.

23. M. DOISE (France) demande quel rôle la Northern Marianas Development Company joue actuellement dans le district de Saïpan.

24. M. NUCKER (Représentant spécial) indique que cette société, qui est entièrement entre les mains des autochtones, est chargée de la récolte, de l'emmagasinage et de la vente du coprah produit dans le district et joue un rôle très semblable à celui que l'Island Trading Company jouait précédemment dans l'ensemble de la Micronésie.

25. M. DOISE (France) note que d'après les statistiques qui figurent aux pages 147 et suivantes du rapport, les exportations de phosphates jouent un très grand rôle dans l'équilibre de la balance commerciale. Il note d'autre part que le Territoire importe des quantités considérables de produits alimentaires de base tels que le riz. Ne serait-il pas possible de diversifier la production agricole en introduisant la culture du riz dans certaines zones, par exemple les zones constituées par les îles dites "hautes"?

26. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que, dans l'ensemble de la Micronésie, la structure du sol, qui est soit coralien, soit volcanique, ne se prête pas à la culture du riz.

27. A une autre question de M. DOISE (France), M. NUCKER (Représentant spécial) répond que les autochtones ont manifesté un grand intérêt pour les efforts que l'Autorité administrante déploie en vue d'acclimater le cacao dans les îles. Il existe une station expérimentale d'une cinquantaine d'hectares pour cette culture dans une île "haute". Cette station a distribué des semences aux autochtones et l'on estime à une centaine de mille le nombre des plants de cacao actuellement cultivés en Micronésie.

28. En réponse à une question de M. SCHEYVEN (Belgique), M. NUCKER (Représentant spécial) indique que l'Autorité administrante ne possède d'autres terres que celles qu'elle a acquises en administrant la région en vertu de l'Accord de tutelle. Ces terres avaient été acquises par les Japonais, soit de propriétaires privés, soit de tribus.

29. En réponse à une autre question de M. SCHEYVEN (Belgique), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que la revendication foncière présentée par un ressortissant belge, M. Etscheit, est toujours à l'étude. M. Nucker a fait savoir aux Etscheit il y a quelques semaines que la position de l'Administration serait connue dans trois mois environ.

30. Répondant à M. SCHEYVEN (Belgique), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare qu'étant donné principalement la modicité des salaires et l'organisation tribale actuelles on n'a pas jugé opportun de créer un impôt sur le revenu. Il existe toutefois d'autres impôts tels que le droit d'enregistrement du bétail et différents impôts indirects. L'Administration procède graduellement, en collaboration avec les conseils locaux,

à la mise au point d'un système fiscal satisfaisant et notamment d'un impôt sur les firmes commerciales qui, jusque-là, n'ont pas été taxées à raison de leur capacité de paiement. A propos des prestations sous forme de travail, M. Nucker reconnaît avec le représentant de la Belgique qu'il est préférable de remplacer ces prestations par des prestations en espèces et d'établir des impôts directs, mais rappelle que cela n'a pas encore été possible.

31. En réponse à M. RIFAI (Syrie), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les terres remblayées après l'épuisement des gisements peuvent être cultivées au bout d'un an. M. Nucker ignore le coût de l'opération qui est probablement assez élevé.

32. Le surpeuplement pose des problèmes ailleurs que dans les îles Marshall, notamment dans le district de Ponapé. Toutefois, l'existence d'une île assez vaste, Metalanim, a permis l'exécution d'un programme de colonisation rurale, grâce à des migrations volontaires organisées de concert avec les chefs et les anciens des îles surpeuplées. On espère pouvoir résoudre le problème de la même façon dans les autres archipels où il existe des excédents de terrains.

33. M. Nucker rappelle que le système de colonisation rurale prévoit la création de lots de 2 à 5 acres² de terres arables avec accès à l'océan et un bon approvisionnement en eau douce, de façon que les familles qui viennent s'y installer trouvent sur place des matériaux pour construire leurs logements et puissent, dès leur arrivée, vivre d'agriculture et de pêche en attendant de pouvoir vendre leurs récoltes.

34. La question des bons d'épargne japonais fait actuellement l'objet de discussions entre le Département d'Etat et le Gouvernement japonais. M. Nucker ne peut encore donner d'autres précisions sur ce point.

35. Enfin, M. Nucker n'a pas de chiffres précis en ce qui concerne les terres possédées ou réclamées par les missions religieuses dans les divers districts, mais la question ne semble pas poser de problème. Dans l'ensemble, les sociétés missionnaires n'occupent que très peu de terres par rapport à la superficie du Territoire.

36. En réponse à M. SERAPHIN (Haïti), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que, dans l'île d'Angaur, 475 autochtones seulement seront touchés par la cessation de l'exploitation des gisements de phosphates. Ils continueront à percevoir les indemnités annuelles du Trust Fund et le départ de l'Angaur Phosphate Mining Company n'aura pas de trop grosses répercussions sur l'économie de l'île, d'autant plus que certains habitants songent à émigrer dans une île voisine où l'on met en œuvre un projet de colonisation rurale. Quant à la somme de 2.491.200 dollars, elle représente la valeur des phosphates expédiés au Japon et n'est pas entrée dans les recettes d'Angaur.

37. Il existe des gisements de bauxite, dont les Japonais avaient entrepris l'exploitation, mais le minerai est de qualité très inférieure et, dans les conditions actuelles du marché, l'extraction n'est pas rentable. Quant au manganèse, M. Nucker ne sait pas quelle est la valeur des gisements et l'Administration n'a pris aucune mesure pour les exploiter.

38. En matière agricole, il existe des stations expérimentales dont l'une appartient à l'Ecole centrale des Iles du Pacifique et les expériences se poursuivent. Il semble que les produits locaux offrent les perspectives les plus intéressantes. Les études n'ont guère donné

² L'acre vaut 40,5 ares.

de résultats positifs; elles ont cependant permis de développer l'élevage. De toute façon, on ne peut encore se prononcer car les expériences demandent beaucoup de temps.

39. D'autre part, l'Administration, qui a étudié la question en collaboration avec le Fish and Wild Life Service, s'efforce de créer une industrie de la pêche dans le Territoire.

40. Enfin, les dépenses d'administration ne comprennent pas les salaires payés aux fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis qui ne sont pas directement responsables de l'administration du Territoire.

41. En réponse à M. JAIPAL (Inde), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les impôts sont payés par l'intermédiaire des compagnies commerciales, et la capitation est perçue par les municipalités, qui tiennent les rôles locaux.

42. En ce qui concerne les phosphates, un fonctionnaire est chargé de contrôler l'exécution de la convention entre le gouvernement et la Phosphate Mining Company. Il veille également à ce que l'on n'extrait pas le phosphate au-delà d'une certaine profondeur, pour protéger les ressources en eau du Territoire. La terre employée pour le remblayage vient de l'île d'Angaur. Certaines des régions remblayées ont déjà été cultivées et l'on y a fait pousser notamment du taro.

La séance est suspendue à 16 heures; elle est reprise à 16 h. 25.

43. M. JAIPAL (Inde) rappelle que le représentant spécial a parlé à la 615^{ème} séance du projet Jaluit; il voudrait savoir si l'Administration envisage des projets analogues pour tous les archipels du Territoire.

44. M. NUCKER (Représentant spécial) explique que chaque district est doté d'une station agricole où l'on cultive les plantes qui semblent les mieux adaptées aux conditions locales, afin de distribuer des graines et des semences aux autochtones du district. A Rota, la nature du sol et l'altitude permettent de cultiver des fruits et légumes (tomates, choux, radis, etc.) qui sont très demandés à Guam. A Saïpan, la station agricole développe des cultures de légumes également destinés au marché de Guam. A Ponapé, une grande plantation de cocotiers distribue des plants aux autochtones. Dans les Palaos, une plantation de cacaoiers distribue également des plants. Dans chaque district, on élève du bétail, des porcs et de la volaille qui sont offerts ou vendus, selon le cas, aux autochtones, pour l'amélioration des espèces qu'ils élèvent; on espère ainsi augmenter la production et améliorer la qualité de la viande et, par suite, la teneur en protéines des régimes alimentaires. Le projet Jaluit est le plus récent: son exécution a commencé dernièrement.

45. M. JAIPAL (Inde) demande comment les autochtones réagissent devant les efforts de vulgarisation agricole entrepris par l'Administration. En particulier, les habitants paraissent-ils enclins à modifier leur régime alimentaire?

46. M. NUCKER (Représentant spécial) pense qu'il n'y aura de changements vraiment sensibles qu'à Rota et à Saïpan, où la culture de légumes permet d'introduire de nouveaux éléments dans le régime alimentaire. Dans les Carolines et les Marshall, les efforts portent surtout sur l'amélioration des cultures existantes; les régimes alimentaires ne seront donc pas vraiment modifiés, si ce n'est qualitativement.

47. M. JAIPAL (Inde) voudrait savoir si l'on a tenté l'expérience des coopératives agricoles, étant

donné que, selon le rapport annuel, il n'existe pas de coopérative, au sens généralement admis du terme.

48. M. NUCKER (Représentant spécial) répond qu'à sa connaissance, la seule expérience est celle qui est tentée actuellement à Rota; il s'agit, en fait, d'une coopérative de vente. Il faut souligner, néanmoins, que la structure traditionnelle de la société amène tout naturellement les autochtones à cultiver leurs terres en commun; tous les membres de la famille et même du clan participent aux travaux agricoles. Quoiqu'il en soit, M. Nucker pense que l'Administration étudiera la possibilité de favoriser le mouvement coopératif dans les nouveaux centres de colonisation rurale.

49. M. JAIPAL (Inde) demande quelques précisions au sujet du budget de 1955. Les dépenses générales d'administration s'élèvent à 1.600.000 dollars, chiffre plus élevé que celui des recettes totales du Territoire. Comment se répartissent ces dépenses?

50. M. NUCKER (Représentant spécial) dit qu'il lui serait difficile d'en donner immédiatement le détail. Cependant, il s'agit notamment de tous les frais de combustibles et carburants pour l'ensemble du Territoire, 400.000 dollars environ représentant les salaires payés aux Micronésiens pour le chargement et le déchargement des navires et environ 200.000 dollars pour le recrutement du personnel. Déduction faite de ces sommes, on constate que les dépenses d'administration proprement dites sont de l'ordre de 800.000 dollars. Environ 700.000 dollars — soit près de la moitié des dépenses générales d'administration — reviennent aux autochtones sous forme de traitements et salaires.

51. M. JAIPAL (Inde) demande, à propos de la page 139 du rapport annuel, en quoi consistent la rubrique "exploitation et entretien", qui représente des dépenses de 984.200 dollars, et la rubrique "services de transport", qui s'élève à 1.637.000 dollars.

52. M. NUCKER (Représentant spécial) explique que la première rubrique comprend les dépenses de fonctionnement et d'entretien des installations de télécommunications, les dépenses d'entretien des bâtiments et les dépenses courantes nécessitées par l'établissement des communications entre les divers districts. La deuxième rubrique comporte deux postes principaux: le fret maritime (environ 1.300.000 dollars par an) et les transports aériens (environ 350.000 dollars par an).

Progrès social

53. M. SCHEYVEN (Belgique) constate, dans le rapport annuel, que le Code du Territoire exempte les guérisseurs autochtones de la licence exigée du personnel médical proprement dit. Il se demande si l'on ne court pas ainsi le danger de voir des guérisseurs abuser de la crédulité des autochtones.

54. M. NUCKER (Représentant spécial) pense que ce danger existe, mais le nombre des guérisseurs est très faible et le problème est plus théorique que réel. De plus, les Micronésiens deviennent de plus en plus conscients de la valeur de la médecine moderne et ils s'adressent plus volontiers aux médecins autochtones reconnus qu'au guérisseur ou "sorcier" local.

55. M. SCHEYVEN (Belgique) est heureux qu'il en soit ainsi, mais il lui semble qu'il eût peut-être mieux valu ne pas tenir compte des guérisseurs dans les textes législatifs et se borner à manifester à leur égard une tolérance tacite.

56. Au sujet de la structure de la société, le rapport annuel indique qu'il n'existe pas moins de neuf classes sociales strictement différenciées à Yap. M. Scheyven voudrait savoir quelle est la nature des liens de dépendance entre ces différentes classes et si l'Autorité administrative encourage la coexistence de plusieurs classes sociales.

57. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare tout d'abord que l'Administration n'encourage pas l'existence de différentes classes sociales. De toutes les îles du Territoire, c'est Yap qui présente le plus de distinctions de classes. Il s'agit en fait d'une hiérarchie de titres: il existe plusieurs catégories de chefs et on rencontre à Yap très peu d'autochtones qui n'aient pas un titre quelconque; il y a une sorte de compétition incessante pour passer à l'échelon supérieur de la hiérarchie. La structure sociale de Yap est assez curieuse et difficile à comprendre, mais les résultats sont très satisfaisants: les habitants de Yap sont indépendants, ils se suffisent à eux-mêmes et ce sont ceux qui ont le moins besoin d'aide. L'Administration pense que les distinctions sociales s'effaceront progressivement, mais elle estime qu'il serait peu sage de chercher à les abolir brutalement.

58. M. SCHEYVEN (Belgique) dit que puisque les différences de classes n'ont vraiment qu'un caractère honorifique et n'entraînent pas de paiement de prestations aux membres des classes supérieures, il ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à les supprimer: de telles distinctions existent dans des pays beaucoup plus civilisés, où chacun s'efforce de s'élever dans l'échelle sociale.

59. M. RIFAI (Syrie) a lu dans le rapport annuel que le budget de la santé publique avait été réduit; il voudrait savoir sur quels postes ont porté les réductions et si les activités des services sanitaires n'en souffriront pas.

60. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que le budget de la santé a pu être diminué pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'Administration a pu économiser environ 100.000 dollars sur les achats de matériel et de fournitures, parce que le Département de la défense des Etats-Unis lui a offert gratuitement des quantités considérables de stocks de l'armée. D'autre part, le nombre des dentistes américains a été réduit de quatre à un, parce que plusieurs autochtones ont terminé leurs études dentaires à Suva et exercent maintenant dans les divers districts; ils s'acquittent parfaitement des travaux dentaires courants et ne renvoient au dentiste américain que les cas les plus compliqués. D'autres économies ont été permises du fait que la léproserie n'a plus maintenant que 25 malades au lieu d'une centaine. La diminution du budget de la santé publique traduit une amélioration générale de l'état sanitaire, et non pas une réduction du programme médical.

61. En ce qui concerne la lutte antituberculeuse, des progrès marqués ont été accomplis; le nombre des médecins autochtones a augmenté et on peut donc dépister plus rapidement les cas de tuberculose; l'emploi de médicaments très efficaces, l'amélioration des installations des hôpitaux et l'augmentation du nombre des médecins et des maisons de repos se traduisent par des résultats très encourageants.

62. La situation est également devenue bien meilleure en ce qui concerne les îles éloignées. D'une part, la plupart des nouveaux médecins autochtones ont été affectés dans les plus importantes; d'autre part, toutes les îles peuplées sont maintenant visitées au moins une

fois tous les trois mois et il y a toujours, parmi le personnel qui s'y rend, un représentant des services de santé.

63. M. RIFAI (Syrie) voudrait savoir, au sujet de la population de Bikini transférée à l'île Kili, quels sont les problèmes politiques et sociaux qui ont été résolus et ceux qui subsistent encore.

64. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que l'Administration ne néglige aucun effort pour résoudre les problèmes de la population de Bikini, qui sont essentiellement d'ordre économique. En effet, la pêche autour de Kili n'est pas aussi facile que dans la lagune de Bikini; de plus, il a fallu inciter les habitants à planter du taro, du tapioca et à développer l'élevage de la volaille et du porc, pour compléter les ressources alimentaires de Kili qui étaient entièrement différentes de celles de Bikini. Sur le plan administratif et social, on fait aussi tout ce qui est possible pour aider la population transplantée; on a construit une station radiophonique à Kili et une autre à Jaluit, distante de 50 km environ, ce qui crée une liaison Kili-Majuro (chef-lieu du district) par Jaluit.

65. Il reste encore des problèmes à résoudre, mais les efforts de l'Administration commencent à porter leurs fruits.

66. En réponse à sir Alan BURNS (Royaume-Uni), M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les habitants n'ont jamais élevé de plaintes au sujet des prestations coutumières, et rien ne donne à croire qu'ils désirent leur abolition. A Ponapé, par exemple, le chef peut décider d'organiser un banquet: tous les habitants sont tenus de fournir les aliments et les boissons nécessaires; ces fêtes sont en quelque sorte des réunions sociales et elles jouent un rôle important dans la vie des autochtones.

67. M. S. S. LIU (Chine) voudrait savoir si la lutte contre les infections parasitaires de l'appareil gastro-intestinal a été couronnée du même succès que la lutte contre la tuberculose et la lèpre.

68. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que l'état général de santé s'améliore sans cesse; les endémies, notamment, sont en régression constante. Il n'y a pas eu d'épidémie au cours de l'an passé. Néanmoins les infections parasitaires de l'appareil gastro-intestinal continuent de poser un problème qui retient toute l'attention des services médicaux.

69. En réponse à M. S. S. LIU (Chine), M. NUCKER (Représentant spécial) dit que les Micronésiens fabriquent des liqueurs très alcoolisées, notamment avec la noix de coco; sur l'initiative du Congrès des Marshall, les habitants de chaque municipalité ont été invités à se prononcer sur la question suivante: faut-il maintenir le privilège des bouilleurs de cru? M. Nucker croit savoir que dans toutes les municipalités où le vote a eu lieu, les habitants ont répondu par la négative. L'Administration n'est pas intervenue dans l'affaire.

70. En réponse à M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) précise que les habitants du district de Ponapé font une boisson comparable à la *k'ava* mais de qualité bien inférieure; elle est pratiquement imbuvable par d'autres que les Micronésiens.

71. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) demande si l'approvisionnement naturel en eau est suffisant dans les zones de colonisation rurale, ou si l'Administration doit faire des travaux d'adduction.

72. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que l'approvisionnement en eau ne nécessite pratiquement aucuns travaux.

73. Répondant à une autre question de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) indique qu'il n'existe aucune disposition législative concernant les accidents du travail. L'Autorité administrante, qui est le principal employeur du Territoire, indemnise les victimes de ces accidents, et les entreprises privées ont suivi son exemple.

74. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), constatant à la page 74 du rapport annuel que la grève contre le gouvernement est interdite, demande combien de travailleurs le gouvernement emploie.

75. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que le gouvernement emploie environ 1.400 à 1.500 Micronésiens, tandis que les autres entreprises n'en emploient guère que 700.

76. Répondant à une nouvelle question de M. SCOTT (Nouvelle-Zélande), M. NUCKER (Représentant spécial) dit que les conventions de l'Organisation internationale du Travail ne sont pas appliquées dans le Territoire.

77. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) voudrait savoir où en est la formation du personnel des services d'hygiène.

78. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare qu'à sa connaissance aucun technicien de l'hygiène n'a encore été envoyé à Hawaii pour y suivre des cours de perfectionnement. Un cours de formation adapté aux conditions locales a eu lieu à Truk pendant trois mois. L'Administration envisage d'envoyer très prochainement au moins un Micronésien à Honolulu.

79. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) voudrait savoir quelles difficultés présente l'organisation des centres administratifs mentionnés à la page 84 du rapport.

80. M. NUCKER (Représentant spécial) explique que, dans les centres administratifs repris aux Japonais, les habitants, les édifices publics et les entrepôts étaient très dispersés et occupaient trop de place. L'Autorité administrante s'est donc efforcée, au cours de l'année écoulée, d'étudier l'emplacement des bâtiments de manière à réduire les dépenses relatives à l'entretien des routes, aux transports et aux communications, ainsi qu'à gérer les services administratifs le plus rationnellement possible.

81. M. JAIPAL (Inde) demande si les progrès sont plus lents ou plus rapides dans certaines îles que dans d'autres et quelles mesures prend l'Administration pour amener les habitants de toutes les îles au même degré de développement.

82. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les Mariannes du Nord (Rota, Tinian, Chamorro, et surtout Saïpan) sont beaucoup plus avancées que les autres districts. Le fait est dû surtout à ce qu'elles sont près de Guam, qui, par sa superficie, sa situation et l'intérêt que les Espagnols, les Allemands, les Japonais et les Etats-Unis lui ont porté, est devenue l'une des îles les plus importantes du Pacifique. Les Palaos, si l'on juge d'après les normes américaines, sont elles aussi très avancées; en revanche, Yap est moins évoluée.

83. Quant à égaliser le niveau du progrès dans tout le Territoire, ce serait risquer de freiner le développement de ceux qui sont plus avancés, sans savoir si le progrès des autres vers une forme supérieure de la "culture moderne" justifierait ce sacrifice. D'ailleurs, la

Micronésie appartient aux Micronésiens et l'Administration n'est là que pour les aider.

84. M. JAIPAL (Inde) voudrait savoir si l'Administration envisage de publier un hebdomadaire qui, rédigé en anglais peut-être, serait distribué dans tout le Territoire et qui aurait pour objet de donner aux habitants le sentiment de l'unité territoriale.

85. M. NUCKER (Représentant spécial) croit que la diversité des langues rend la chose impossible, pour le moment du moins. L'hebdomadaire pourrait paraître en anglais, mais il ne serait lu que par très peu de gens dans les districts. Cependant, la question ouvre des perspectives intéressantes et il l'étudiera de plus près.

86. M. JAIPAL (Inde), lisant le tableau de la page 131 du rapport annuel où sont indiqués les poursuites judiciaires, les acquittements et les condamnations, constate que le nombre de condamnations est plus élevé dans les districts de Saïpan et de Truk qu'ailleurs; il demande pourquoi.

87. M. NUCKER (Représentant spécial) fait observer que le district de Truk est le plus peuplé du Territoire, que Truk et Saïpan possèdent plus de routes que les autres districts et, par conséquent, plus de propriétaires d'automobiles. La plupart des poursuites entreprises visent sans doute des infractions au code de la route.

88. M. JAIPAL (Inde) voudrait savoir pourquoi les habitants de Rongelap "ne sont pas en mesure de reprendre leurs occupations habituelles dans leur nouveau milieu" depuis l'expérience nucléaire de mars 1954, ainsi qu'il est dit dans les renseignements supplémentaires communiqués par l'Autorité administrante (T/1179).

89. M. NUCKER (Représentant spécial) explique que les intéressés sont maintenant installés sur Ejit qui est une petite île sur laquelle ils ne peuvent ni cultiver assez de cocotiers, ni se livrer à d'autres cultures. En outre, la lagune est moins poissonneuse que celle de Rongelap.

90. M. JAIPAL (Inde) voudrait avoir une idée de la date à laquelle les habitants de Rongelap retourneront dans leur île.

91. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare que les intéressés rentreront dans leur île aussitôt que l'Administration aura été informée que les effets de la radio-activité ne se font plus sentir et que l'île est habitable.

92. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande dans quelle mesure les femmes peuvent réellement participer, au même titre que les hommes, à la vie politique, sociale et économique du Territoire, et s'il existe des pouponnières et des jardins d'enfants qui permettent aux mères de famille une participation active de cette nature.

93. M. NUCKER (Représentant spécial) répond qu'à sa connaissance le Territoire ne possède ni pouponnière, ni jardin d'enfants; mais la société traditionnelle est constituée de telle façon que ces institutions seraient inutiles. En effet, il n'y a pas d'enfants abandonnés en Micronésie: en général, les plus âgés s'occupent des plus jeunes. De ce point de vue, rien n'empêche donc les mères de participer à la vie politique et économique. Dans certains districts, les femmes ont été élues membres du Congrès. Dans d'autres, elles ne sont pas encore désireuses de se présenter aux élections, mais elles y prendront certainement une part de plus en plus active. L'Administration, pour sa part, encoura-

gera autant qu'elle le pourra la participation des femmes à la vie sociale, politique et économique, mais elle ne veut pas contraindre la population à changer ses conceptions et modes de vie traditionnels.

94. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait savoir combien de femmes autochtones ont été élues aux conseils municipaux et aux congrès du Territoire, combien travaillent pour l'Administration et quels pourcentages ces nombres représentent.

95. M. NUCKER (Représentant spécial) croit savoir qu'il y a environ quinze femmes membres des divers conseils et congrès, soit à peu près 10 pour 100. L'Administration emploie de 150 à 200 femmes (employées, dactylographes, institutrices), soit de 5 à 10 pour 100 de ses effectifs.

96. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande des précisions sur l'observation qui figure à la page 72 du rapport, selon laquelle le passage de l'économie traditionnelle à une économie de salaire a amené des bouleversements dans la vie économique et culturelle des autochtones.

97. M. NUCKER (Représentant spécial) explique que le départ d'un jeune homme qui va travailler ailleurs entraîne deux sortes de conséquences: d'une part, s'il s'agit d'un travailleur agricole, la communauté n'a pas sa part de la récolte à laquelle l'intéressé a contribué; d'autre part, le salarié a tendance à considérer que l'argent qu'il a reçu lui appartient en propre et qu'il n'a pas à le partager avec le clan ou la famille. L'évolution n'a pas amené de bouleversements graves, d'autant que souvent le salarié accepte de subvenir en dollars à l'entretien de ses proches.

98. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait savoir comment l'Administration aide les autochtones à passer d'occupations agricoles et artisanales à des emplois salariés et si elle prend des mesures pour leur procurer un logement satisfaisant, les moyens d'organiser leurs loisirs et la possibilité de recevoir une formation professionnelle.

99. M. NUCKER (Représentant spécial) fait observer qu'un grand nombre de Micronésiens étaient passés de l'économie de subsistance à l'économie monétaire avant que les Etats-Unis n'assument l'administration du Territoire, et qu'il y avait, dans chaque district, un centre urbain assez bien organisé. L'Autorité administrante n'a créé ni nouvelles régions industrielles, ni nouvelles agglomérations. En fait, elle a même diminué l'intensité du problème de la transition, puisqu'elle n'a pas maintenu l'emploi au niveau extrême qu'il avait atteint avant et pendant la guerre, ce qui a permis à quelques Micronésiens de retourner à la terre.

100. Par conséquent, le problème du logement ne se pose pas; en effet, il y avait assez d'habitations pour les travailleurs, et l'Administration n'a pas importé de nouvelle main-d'œuvre, si ce n'est à Majuro, où elle a logé les 10 ou 12 ouvriers qu'elle a fait venir. Quant aux écoles, l'Administration les a organisées dans les centres de district et elles suffisent aux besoins. La formation professionnelle joue un rôle très important dans l'enseignement.

101. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que, selon la déclaration du représentant spécial, les autochtones ont maintenant tendance à abandonner l'industrie pour retourner dans leurs villages et voudrait savoir si les ouvriers qui retournent dans leurs villages reçoivent des terres.

102. M. NUCKER (Représentant spécial) répond que, s'ils possédaient des terres avant de quitter le village, ces ouvriers les réoccupent; en tout cas, ils reprennent leur place dans la communauté. Il convient de noter que ceux qui quittent les centres de district et retournent à la terre ne sont pas assez nombreux pour créer un véritable problème.

103. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que, d'après le rapport (p. 73), l'Administration n'embauche pas de travailleurs de moins de 14 ans; cependant, le rapport ne dit rien au sujet de l'industrie privée. Faut-il en conclure que les enfants travaillent dans le Territoire? M. Bendrychev voudrait savoir s'il existe des dispositions législatives qui interdisent, limitent ou réglementent le travail des enfants dans le Territoire.

104. M. NUCKER (Représentant spécial) déclare qu'à sa connaissance il n'existe pas de dispositions

législatives de cette nature et que, d'ailleurs, les enfants ne travaillent pas dans le Territoire.

105. M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que l'Administration a signalé, à la page 85 de son rapport, que la prostitution ne posait pas de problème grave dans le Territoire. Faut-il en conclure que la prostitution pose néanmoins un problème dans le Territoire? M. Bendrychev demande au représentant spécial des éclaircissements sur cette question: la prostitution existe-t-elle dans le Territoire; si oui, son existence est-elle légale et que fait l'Administration pour combattre ce mal social?

106. M. NUCKER (Représentant spécial) dit qu'il n'a jamais entendu parler de prostitution dans le Territoire et que, si la prostitution existe, elle est illégale. Il craint que les termes employés à la page 85 ne prêtent à la confusion.

La séance est levée à 18 h. 10.